

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS</p> <p><b>Nombre de membres :</b> Afférents au Conseil : 20 En exercice : 27 Qui ont pris part à la Délibération : 27</p> <p><b>Date de la convocation :</b> 24 novembre 2022</p> <p><b>Date d'affichage :</b> 24 novembre 2022</p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EPERLEQUES</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 7 décembre 2022</b></p> <p><b>L'an deux mille vingt-deux le sept décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.</b></p> <p><b>Secrétaire : Jean-Bernard BONDUELLE</b></p> <p><b>Présents : Laurent DENIS, Didier VANDAELE, Marjory DELAVAL, Antoine TUSO, Monique VALENTIN, Patrick POTEL, Edith MERLIER, Laurent BRICHE, Annick CROCQUELOIS, Estelle LECOFFRE, Jean-Bernard BONDUELLE, Sandrine DEMAUDE, Gabin LORNIER, Sabrina LOOTVOET, Nathalie MAEGHT, Sandrine LORIO, Sophie WAROT, Alain MASSON, Douglas VERSCHEURE, Jérôme LEBOUCHER</b></p> <p><b>Absents : Barbara BODART (pouvoir à Sandrine LORIO), Anthony BARBIER (pouvoir à Laurent BRICHE), Estelle FOSSETTE (Pouvoir à Annick CROCQUELOIS), Ludovic COCQUEMPOT (Pouvoir à Jean-Bernard BONDUELLE), Hugues LAVOGIEZ (pouvoir à Laurent DENIS), Anne GOMBERT (pouvoir à Estelle LECOFFRE), Nicolas CHOCHOY (pouvoir à Alain MASSON)</b></p>
---	---

2022/59

**OBJET DE LA DELIBERATION : PLAN DE FINANCEMENT DETR TRAVAUX DE VOIRIE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que des travaux de réfection et de sécurisation de voirie sont nécessaires à différents endroits de la commune.

Le financement de ces travaux peut être subventionné par l'État au titre de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) dans le cadre de la « création ou réparation de voirie ».

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de mettre en œuvre le projet et de déposer une demande de subvention auprès de l'État et de joindre le plan de financement lors de la demande.

## Plan de financement de l'opération

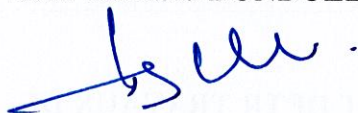
Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Réfection et sécurisation de voirie	409 500,00 €	- DETR (État)	327 600,00 €	80 %
		- Fonds propres communaux	81 900,00 €	20 %
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>409 500,00 €</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>409 500,00 €</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après avoir délibéré, valide le plan de financement ci-dessus proposé et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à cette demande auprès de l'État.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus.  
Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

Le ou la secrétaire de séance,

Jean-Bernard BONDUELLE



Le Maire,

Laurent DENIS

